

**Thérèse Rabatel, vice-présidente du Grand Lyon**  
**(séance du 12 novembre 2007)**

**\* Rapport 2007-4513 et 2007-4524 : versement d'une participation financière à l'élaboration de plans de déplacements inter-entreprises de Lyon Presqu'île et de la zone industrielle de Techlid :**

**Avis favorable de la commission, Monsieur le Président.**

Et quelques explications sur ces 2 délibérations présentées par la mission Espace des temps.

L'Espace des temps du Grand Lyon travaille beaucoup sur la mobilité, aussi bien pour les scolaires que pour les habitants ou les entreprises. Le sentiment de gain ou de perte de temps, ainsi que l'organisation des activités journalières des Grands Lyonnais sont une explication fondamentale des choix des moyens de transports utilisés au quotidien. L'Espace des temps essaie de contribuer dans son champ de compétence à convaincre de la pratique avantageuse des modes doux, ou plutôt des modes actifs, comme nous le disions lors du récent Congrès des villes cyclables à Lyon, car pédaler, marcher ou prendre les TC peut être actif et rapide !

L'Espace des temps, en collaboration avec les développeurs économiques du Grand Lyon, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes s'intéresse particulièrement aux modes de déplacements des salariés, des fournisseurs et des clients des entreprises. Nous sommes en train de mettre en place des études pour un ensemble d'actions concrètes aboutissant à des plans de déplacements inter-entreprises sur de nombreux territoires du Grand Lyon. Nous nous intéressons à l'inter-entreprises car sur de nombreux secteurs, les associations d'entreprises permettent à des entreprises de tailles différentes de mutualiser leurs moyens et de faciliter la mise en œuvre de plans de déplacements ; cela permet par exemple une adaptation plus assurée des transports en commun quand cela concerne la demande de centaines ou de milliers de salariés.

En 2006, nous avons donc voté les délibérations pour les territoires de PERICA et du parc technologique de Saint Priest, soit 3400 et 3000 salariés dans les entreprises engagées.

En 2007, l'Espace des temps a reçu les demandes de nouveaux territoires : nous finançons donc pour partie dans ces 2 délibérations les associations Techlid et Tendance Presqu'île ; cette dernière, située sur le cœur de Lyon, est un territoire original comptant essentiellement des TPE de commerce et d'artisanat qui ne pourraient faire seules un PDE. En décembre prochain devrait passer la délibération sur la Vallée de la chimie où nos travaux ont entraîné la création d'une association des entreprises de la Vallée de la chimie.

En 2008, de nouveaux territoires suivront.

Nous développons un argumentaire gagnant gagnant gagnant, entreprises, salariés et territoire. Les entreprises elles-mêmes s'engagent dans le financement des études afin de s'impliquer dès le départ dans les actions qui suivront. 2 postes de conseillers en mobilité sont ainsi créés sur ces 2 territoires pour 18 et 24 mois, ce qui permettra un suivi de la sensibilisation et des actions engagées car nous voulons une mise en œuvre réelle, et pas seulement un diagnostic.

Nous avons là un véritable travail de développement durable inscrit d'ailleurs dans notre Agenda 21: développement des modes doux et de la multimodalité, soutien aux besoins des entreprises ET des salariés, développement de l'attractivité du territoire, dialogue territorial avec des comités de pilotage sur chaque zone, dans une synergie public-privé-partenaires sociaux dont les syndicats, les chefs d'entreprises ou leurs DRH, la Direction départementale du travail et la CCI.

Je vous remercie de votre attention.